

## Partenariat Public Privé :

### Quand les collectivités locales jouent les apprentis sorciers face au désengagement de l'Etat

Le 17 octobre, l'Assemblée départementale du 93 a voté un plan exceptionnel d'investissement pour les collèges, mais près de la moitié (construction de 6 nouveaux collèges et 5 reconstructions) est envisagée en Partenariat Public Privé pour 324 millions d'Euros.

Ce contrat de partenariat, lancé par le gouvernement Raffarin en juin 2004 dans une logique de désengagement de l'Etat et d'ouverture au privé, vise, selon les termes mêmes du CG « *à confier à un tiers une mission globale ayant pour objet le financement, la construction, l'entretien et la maintenance des équipements... La rémunération de l'entreprise fait l'objet d'un paiement d'un loyer par le département pendant toute la durée du contrat, à partir de la livraison du collège* »

Depuis 2004, on recense 396 projets déposés dans des domaines très différents (équipements urbains, TIC, construction de prisons...). Très peu de collectivités avaient eu recours à ce financement pour des collèges, mais depuis 2009, le phénomène s'accélère, 11 départements l'envisagent à ce jour !

On craint que le CG n'ait raison quand il explique qu'avec ces projets « *c'est le visage des collèges de la Seine Saint Denis qui peut changer* »

Le propriétaire, pour rentabiliser son investissement, pourra être amené à louer ses équipements : gymnase à des associations locales, salles pour activités diverses, restaurant scolaire... tout cela (on peut l'espérer), hors temps scolaire. Comment feront l'agent d'accueil qui « doit » 1743h annuelles et l'équipe de cuisine dans ces conditions d'ouvertures élargies ? Une seule solution, recourir à l'embauche, et certainement pas dans le cadre fonction publique. Ce qui est annoncé, c'est clairement la fin du recours aux fonctionnaires et la dégradation du service public.

Comment apporter du crédit aux « engagements » pris sur le maintien des personnels fonctionnaires et de leurs missions ? De quel poids pourra bien peser le Conseil Général dans des négociations face à des groupes financiers dont les seules motivations sont celles du profit, alors qu'il n'a pu boucler le budget 2011 (il manquait 75 millions d'Euros) ? D'autant qu'il y aura obligatoirement des pressions du propriétaire sur le collège chargé de l'entretien courant

Face à un propriétaire privé, quelles latitudes pour les chefs d'établissement, les gestionnaires ?

Les enseignants EPS ont déjà des difficultés à gérer l'occupation des salles (toujours insuffisantes) de sport. Quel sera leur poids pour réclamer des créneaux horaires au nom de la pédagogie et de l'intérêt des élèves, face à un propriétaire décidé à louer les équipements pour cause de rentabilité, surtout lorsque son représentant sera présent au Conseil d'Administration ?

De grands groupes feraient passer la qualité d'un service public avant la recherche de leur profit ? Comment s'assurer des règles d'utilisation des bâtiments hors temps scolaire, de la qualité du bâti et

du sérieux des travaux d'entretien quand l'entreprise n'est propriétaire des murs que pendant une vingtaine d'années ?

En février 2008, Philippe Séguin, président de la cour des comptes, dénonçait ces projets « *qui consistent à aller chercher des tiers financeurs et à bâtir des usines à gaz, en oubliant que celui qui emprunte pour le compte de l'Etat le fait à un coût plus élevé* ». Pour exemple, le centre des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, à La Courneuve : « *L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, consentie à Icade, se traduit par 41 % de surcoût à la charge du contribuable* ».

Même critique de la part de l'Ordre national des architectes : « *procédure très onéreuse en raison de la limitation drastique de la concurrence de milliers d'entreprises à 3 ou 4 majors, toujours les mêmes, qui se partagent les marchés, avec des risques réels d'entente et de collusion. Les artisans et PME, privés de l'accès à la commande, sont, au mieux, soumis à une sous-traitance sauvage. Les seuls frais de procédure pour mettre au point des contrats aussi complexes dépassent pour certains marchés le million d'€.*

Les taux d'emprunt pourraient être de l'ordre de 9% en PPP, contre 2% pour les emprunts « classiques ». Qui va faire les frais des surcoûts ? Quelle autre solution que de rogner sur les dotations de fonctionnement de tous les collèges du département et de pénaliser l'ensemble des collégiens ?

Comme d'autres départements, la Seine Saint Denis a certes grand besoin de poursuivre les investissements en matière de construction de collèges, en particulier pour lutter contre les inégalités. Mais d'autres choix sont possibles plutôt que l'abandon du service public au privé.

**Guy Trésallet (FSU93) - Michel Hervieu (FCPE93) - François Cochain (FSU93) - François Dukan (FSU93) - Clément Dirson (SNES) - Catherine Manciaux (SNUPDEN) - Serge Retscheiss (SNEP) - Martine Caron (SNUIPP) - Yann Mahieux (SNASUB) - Marie Françoise Dauprat (UNATOS) - Remy Adell (SDU-CLIAS)**